

Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =
Association Suisse des Professeurs d'Université

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten

Band: 30 (2004)

Heft: 1

Artikel: Les bibliothèques de l'Université de Neuchâtel

Autor: Regamey, Liliane

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-894280>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bibliothèques de l'Université de Neuchâtel

Liliane Regamey

1. Présentation de l'Université et de ses bibliothèques

L'Université de Neuchâtel compte 3200 étudiants dont quelque 500 doctorants, répartis entre cinq facultés depuis octobre 2003, date à laquelle celle de droit et sciences économiques s'est scindée en deux. Environ 600 diplômes, licences et doctorats sont délivrés chaque année. Cinq bâtiments, situés en différents lieux de la ville, abritent ces facultés. Certains instituts sont logés encore ailleurs, soit pour des raisons de collaboration avec d'autres institutions (par exemple l'Institut d'ethnologie qui se trouve dans les locaux du Musée d'ethnographie ou et l'Institut d'archéologie préhistorique dans ceux du Laténium, musée d'archéologie cantonal), soit faute de place dans les bâtiments principaux, ou encore pour des raisons historiques.

Pour servir les besoins en documentation de cette communauté, dix-neuf bibliothèques localisées en onze endroits différents sont à disposition des chercheurs et du public. L'importance physique de leurs collections va d'un millier de volumes pour la plus petite à 180'000 pour la plus grande.

L'Université de Neuchâtel n'a pas eu une politique d'ensemble envers à l'égard de ses bibliothèques lors au cours de ses agrandissements successifs. Lors de la construction du bâtiment de la faculté des lettres et sciences humaines (1984), deux étages ont été réservés aux documents des de ses différents instituts. Au contraire, lors de l'aménagement du nouveau bâtiment des sciences, inauguré en 2001, elle a refusé de prévoir un lieu central qui aurait réuni la documentation des différents instituts au profit d'une répartition dans différents locaux. On ne peut que regretter cette absence de vue d'ensemble qui pèse lourd à l'heure de restrictions budgétaires et de manque de personnel.

Quelques chiffres pour situer ces bibliothèques:

Nombre d'ouvrages	570'000
Accroissement annuel	12'000
Nombre de périodiques vivants (papier)	3500
Nombre de bases de données	25
Nombre de périodiques électroniques payants	3124
Nombre de collaborateurs	27
Nombre de postes (équivalent plein temps)	19,45
Nombre de postes pour 100 étudiants (= taux d'encadrement)	0,6 (1,5 à Genève)
Budget d'acquisition annuel	CHF 1'370'000
dont budget pour les ressources électroniques	CHF 177'300 (= 13%)

2. Organisation des bibliothèques

Le 1er janvier 2002 le rectorat a créé un Service des bibliothèques dont la mission est d'assurer la gestion technique des collections et leur mise à disposition du public. Ce service regroupe administrativement le personnel des bibliothèques (bibliothécaires, aides en bibliothèque), autrefois réparti entre les facultés et instituts. Dans cette nouvelle répartition ce nouveau partage de compétences, les instances académiques restent responsables du contenu de leurs bibliothèques et de la définition des services qu'ils en attendent.

Pour assurer sa mission, le Service des bibliothèques gère les budgets relatifs à la reliure, au matériel, aux équipements informatiques et au personnel. Il dispose aussi d'un budget pour le financement des bases de données généralistes et des abonnements aux périodiques électroniques proposés par le Consortium des bibliothèques universitaires suisses.

La dispersion géographique des bibliothèques présente des avantages et des inconvénients. Il est bien entendu qu'il faut que la documentation soit proche de ses utilisateurs potentiels, en l'occurrence des instituts. Les petites entités que sont certaines bibliothèques favorisent le contact entre les utilisateurs ce qui crée une atmosphère conviviale agréable. D'autre part, le fait que chaque branche dispose de son local permet un classement individualisé des ouvrages qui dans certains cas correspond mieux aux habitudes des chercheurs qu'une classification généraliste. Par exemple la biologie a choisi le système utilisé à la Library of Congress (USA); l'archéologie préhistorique a établi un rangement tenant compte du pays, du thème, de l'époque concernée.

Parmi les inconvénients, une des conséquences directes de cet éclatement est qu'il n'y a pas de personnel professionnel dans toutes les bibliothèques. Le quotidien de huit d'entre elles est assuré par les secrétaires d'institut, hormis la le catalogage des nouveautés qui est confié aux bibliothécaires. Dans deux autres cas, la présence d'une bibliothécaire n'est assurée qu'à cinquante pour cent, leur taille ne justifiant pas un poste complet. Cela signifie qu'il n'y a pas de service de renseignements permanent, pas de surveillance non plus. Nous n'avons pas encore pu informatiser le prêt pour dans toutes ces entités et lorsque nous l'avons fait, nous avons dû garder un système de fiches que les utilisateurs doivent remplir lorsqu'il n'y a personne pour enregistrer la transaction.

Soulignons également l'absence d'une politique d'acquisition bien définie à l'Université de Neuchâtel. Comme je l'ai mentionné plus haut, les instituts sont responsables du contenu de leurs bibliothèques et disposent des budgets pour l'achat de leur documentation. Déjà au niveau de l'attribution des moyens aux bibliothèques, les différences peuvent être importantes selon la sensibilité du directeur de l'institut à l'importance de cet outil de travail. Les pratiques pour le choix des documents à acquérir varient d'une faculté à l'autre. En lettres par exemple, les professeurs achètent eux-mêmes ce dont ils ont besoin, sans passer par les bibliothécaires. A l'opposé, en droit la bibliothécaire gère pratiquement seule le renouvellement de ses collections.

L'élimination des collections n'est pas pratiquée systématiquement: il reste difficile pour certains professeurs de décider de jeter un livre. Sous peine d'étouffement, puisque nous ne pourrons éternellement agrandir nos bibliothèques, il faudrait arriver à faire ce que la BCU de Lausanne fait: pour un livre qui entre dans la bibliothèque, un doit en sortir.

3. Coopérations et réseaux

Les bibliothèques de l'université de Neuchâtel font partie de deux réseaux: du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) au niveau romand et du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes au niveau régional (RBNJ). Elles adhèrent également au Consortium des bibliothèques universitaires suisses.

3.1. RERO

Un des principaux atouts de l'appartenance à RERO est le partage des tâches de catalogage. Comme toutes les bibliothèques universitaires romandes participent au réseau, il y a de bonnes chances que lorsque Neuchâtel acquiert un ouvrage, celui-ci soit déjà catalogué par un autre site. En 2002 nous avions une moyenne de 60% d'ouvrages qui étaient déjà catalogués en Suisse romande, avec un pic à 97% en théologie.

RERO, avec la collaboration de groupes de travaux et de commissions dans lesquels participent les composés de représentants des sites, se charge de la rédaction des manuels pour les professionnels, de l'établissement de règles communes pour les différents aspects du travail en bibliothèque (catalogage, prêt, recensement des périodiques, etc.), du suivi des développements du logiciel de gestion de bibliothèque que nous utilisons. Ces tâches devraient être assumées au niveau local si nous étions seuls indépendants et leur prise en charge par le réseau nous permet de nous consacrer à d'autres travaux, plus directement en rapport avec nos utilisateurs.

3.2. RBNJ

Ce réseau régional regroupe les bibliothèques des cantons de Neuchâtel et du Jura qui travaillent avec RERO. Son rôle est de coordonner les aspects locaux ñ comme le prêt, l'accès public au catalogue RBNJ ñ de notre système de gestion de bibliothèques. Nous avons, par exemple, pu donner aux utilisateurs la possibilité de commander un ouvrage dans une bibliothèque du réseau par internet et d'aller le chercher dans celle de son choix deux à trois jours plus tard. Pour donner un autre exemple de réalisation, nous avons mis en réseau une petite collection de CDROM dont nous partageons les coûts.

Le RBNJ se charge aussi de la formation et de l'accompagnement des nouvelles bibliothèques partenaires.

3.3. Consortium des bibliothèques universitaires suisses

Notre participation au Consortium a été déterminante pour le développement d'une offre de ressources électroniques à l'Université de Neuchâtel. Nous n'aurions en effet pas eu les forces de travail suffisantes pour effectuer ce que le comité et le bureau central ont pris en charge: sélection des produits, négociations avec les fournisseurs, mise é à disposition de ces produits, statistiques. Et je ne suis pas sûre certaine que nous aurions obtenu les mêmes crédits des crédits suffisants si nous avions présenté les produits un par un à nos instances dirigeantes.

4. Bibliothèque électronique

J'aborderai deux aspects de la bibliothèque électronique: la création de nos documents électroniques avec le projet Cyberthèses et les questions liées à l'accès à la documentation électronique.

4.1. Cyberthèses

De plus en plus, les universités souhaitent offrir une diffusion électronique de leurs publications académiques (thèses et autres documents), de manière libre et facilitée facile/simplifiée via internet. Ceci afin de valoriser la leur production scientifique et d'en assurer une meilleure visibilité et une plus large diffusion.

L'Université de Neuchâtel, par l'intermédiaire de son service des bibliothèques, s'est raccrochée au projet Cyberthèses développé à Genève avec l'Université Lumière Lyon 2 et les Presses de l'Université de Montréal. Grâce à cette collaboration, les premières thèses électroniques neuchâteloises ont été mises en ligne en novembre 2001 (http://www.unine.ch/biblio/bc/cyber_liste_fac.html). Le règlement de dépôt des thèses a été modifié pour inclure la possibilité de donner son travail sous forme de fichier électronique; nous ne demandons plus que cinq exemplaires papier si le doctorant choisit ce type de dépôt. A ce jour, nous comptons quarante-neuf textes sur notre site, dont un en théologie, deux en lettres et quarante-six en sciences. Notons encore que la mise en ligne est gratuite pour le doctorant.

Un projet de digitalisation des anciennes thèses de l'Université de Neuchâtel est déposé au rectorat. Pour des raisons de coûts il ne peut pas être réalisé en 2004, mais nous espérons qu'il entrera dans le budget de 2005. Nous offrirons ainsi la collection complète de nos travaux académiques sur notre réseau intranet. Et nous nous épargnerons la gestion de stocks d'ouvrages, coûteuse en espace et en temps de travail.

Ces projets vont dans le sens des recommandations que la Conférence des bibliothèques universitaires proposera dans le courant de l'année aux rectorats des universités suisses, dont l'idée générale est de promouvoir l'accès aux thèses sous forme électronique.

4.2. *La documentation électronique*

Depuis l'automne 2001 et grâce à sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses, l'Université de Neuchâtel a considérablement augmenté son offre en bases de données et périodiques électroniques. Le service des bibliothèques a fait de gros efforts pour faire connaître ces nouvelles ressources et nous constatons qu'elles sont de plus en plus utilisées.

Le système de l'achat de "paquets" de revues, c'est à dire de tous les titres d'un éditeur à la seule condition de conserver les abonnements papier déjà souscrits, permet à une petite entité comme la nôtre d'avoir accès sans passer par le prêt entre bibliothèques à une très large palette de ressources. Ainsi 1536 articles ont été consultés chez l'éditeur Springer dans des revues que nous ne possédons pas. Si ces documents avaient été demandés par le prêt entre bibliothèques, il en aurait coûté plus de 15'000 francs à l'Université. Autre exemple: pour deux abonnements papier que nous avons chez Wiley, 7552 textes ont été lus dans 211 revues différentes, donc 95% de l'utilisation concerne des titres que nous ne possédons pas. Pour une université qui n'a pas de gros moyens financiers, le bénéfice de cette collaboration est évident.

Bien sûr, offrir ce large choix documentaire à nos utilisateurs coûte cher. Toutefois le mouvement est lancé et revenir aux seuls abonnements papier à des fins d'économie n'est plus concevable. Ce serait priver la communauté scientifique de Neuchâtel d'outils qu'elle prend l'habitude d'utiliser de plus en plus et qui sont devenus indispensables pour soutenir une recherche de qualité.

Notre grande préoccupation pour l'avenir de notre offre documentaire vient de la politique de prix que pratiquent certains grands éditeurs. Une initiative comme celle de SPARC (Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition), qui vise à encourager les universités à prendre en mains la publication de leurs recherches, est fort intéressante mais est encore de la musique d'avenir. Les chercheurs ne vont pas abandonner n'abandonneront pas les éditeurs prestigieux de renom au profit d'éditions électroniques académiques avant que ces dernières n'acquièrent une notoriété suffisante. En attendant, les universités continuent à payer l'accès aux résultats de recherches qu'elles ont financées.

5. Papier versus électronique

Actuellement, la part de notre budget d'acquisition consacrée aux documents en ligne est de 13%. Nous sommes encore contraints par contrat avec nos fournisseurs de conserver nos abonnements aux revues sous forme papier. De plus, si nous résiliions un abonnement électronique, nous perdons l'accès aux années que nous avons payées.

Mais cette situation devrait changer. On parle de plus en plus de "e-only"; une solution pour l'archivage des revues avec garantie d'accessibilité est à l'étude au niveau national; dans tous les domaines, les sources ressources documentaires sont de plus en plus digitalisées. Si l'on considère en plus les coûts le coût des locaux pour le stockage des collections papier, nos pratiques d'acquisitions devraient aller dans le sens de l'électronique.

Sans doute faudra-t-il encore un peu de temps pour changer les habitudes des chercheurs, bien que de ce côté-là les choses évoluent rapidement aussi. Lorsque j'ai commencé à travailler en bibliothèque, il était difficile de faire accepter à nos usagers l'idée de la disparition des catalogues sur cartes. Près de vingt ans plus tard, on peut dire qu'un catalogue qui n'est pas accessible en ligne est un catalogue mort. Sans doute en ira-t-il de même avec la documentation électronique.